

CANTON DE LA FERTÉ-BERNARD
C.C.A.S. DU LUART

COMPTE-RENDU DES DÉLIBÉRATIONS

L'AN DEUX MIL VINGT ET UN, le quatre octobre à 18 heures, la Commission Administrative du C.C.A.S., régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie, sous la présidence de Mr Alain CRUCHET, Président

Etaient présents : MM. Alain CRUCHET, Didier AUBIER, Mmes Amélie DANGEUL, Isabelle GERNOT, Sandra DUNAS, Marie Thérèse LEROUX, Caroline BARBIER, Martine GUILLERME, Anne-Marie DORLÉANS, Muguette LEBRETON

Absentes : Mmes Céline MELLIER, Annie LINAIS, Nathalie LELIÈVRE,

A été nommée secrétaire : Madame Muguette LEBRETON.

ORDRE DU JOUR :

➤ **Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens 2021-2026 de la Résidence Autonomie « La Jeulinère »**

Monsieur le Président rappelle aux membres de la Commission Administrative du CCAS que, par délibération n° 15/2017 du 30 août 2017, une convention relative au Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) définissant les engagements du gestionnaire de la résidence autonomie à mettre en œuvre les actions de prévention avait été signée avec le Département de la Sarthe moyennant une aide financière de 6500 € par an.

Suite à l'état des lieux des prestations minimales en résidence autonomie, Monsieur le Président présente à la Commission Administrative du CCAS le CPOM 2021-2026 établi par le Conseil Départemental de la Sarthe.

La Commission administrative du CCAS, après en avoir délibéré :

- Donne son accord pour poursuivre ce contrat pour la période de 2021 à 2026
- autorise Monsieur le Président à signer le document correspondant avec Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Sarthe

Pour information, les activités proposées actuellement sont le yoga et la gymnastique douce.

Une réflexion est menée pour une animation autour de la cuisine ainsi qu'une proposition de faire venir un accordéoniste.

Mme Marie Thérèse LEROUX rappelle que ce contrat d'objectifs et de moyens doit proposer des actions de prévention du vieillissement pour les personnes de 60 ans et plus et ouvert aux personnes extérieures au Foyer Logement.

Elle précise qu'une animation pour la cuisine avait déjà été proposée par la MSA IO ainsi qu'un atelier d'expression animé par une psychologue.

Mme Caroline BARBIER suggère que l'intervention d'un musicien puisse faire travailler la mémoire, par exemple avec des chants.

Mr Didier AUBIER fait part de son expérience professionnelle où un atelier mémoire avait été proposé par une assistante sociale de la MSA.

➤ **Contrat d'engagement avec le musicien pour le Banquet du 11 novembre 2021**

Monsieur le Président présente aux membres de la commission administrative le contrat d'engagement de Mr Vincent BRIANNE pour le repas des personnes âgées du 11 novembre prochain, s'élevant à 300 €, comprenant son cachet, les charges GUSO et ses frais de déplacement.

Les membres de la commission administrative, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- donne son accord ;
- autorise Monsieur le Président à signer le contrat correspondant avec Mr Vincent BRIANNE.

La dépense correspondante sera prélevée au compte 6232 « Fêtes et cérémonies » du Budget Primitif 2021 du CCAS.

➤ **CCAS FOYER LOGEMENT :**

a) **Décision modificative de virements de crédits n° 2 pour le remplacement de la carte électronique de la Climatisation :**

Monsieur le Président communique le devis de la SARL LECO d'un montant de: 1439.04 € ainsi que le montant du remboursement de 656,32 € par Groupama.

La Commission Administrative du CCAS, après en avoir délibéré, décide d'effectuer les virements de crédits suivants sur le Budget Primitif 2021 du CCAS FOYER LOGEMENT :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses : c/60628 « Fournitures d'atelier »	- 800 €
c/61521 « Entretien de bâtiments »	+ 1450 €
Recettes : c/778 « Autres Produits exceptionnels »	+ 650 €

b) Décision modificative de virements de crédits n° 3

La Commission Administrative du CCAS, après en avoir délibéré, décide d'effectuer les virements de crédits suivants sur le Budget Primitif 2021 du CCAS FOYER LOGEMENT :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses : c/64131 « Rémunération Personnel non titulaire »	+ 600 €
c/64513 « Cotisations caisses de retraite »	+ 1000 €
Recettes : c/6419 « Remboursement sur rémunér. du personnel »	+ 1600 €

➤ Questions diverses :

1. Devis de Mme Pierrette LAGNEAU relatif à l'augmentation de ses tarifs

Dans le cadre des activités du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens, Monsieur le Président rappelle aux membres de la Commission Administrative du CCAS que par délibération du 4 septembre 2020, l'accord avait été donné pour retenir les propositions de :

- SIEL BLEU pour des séances d'activités physiques représentant un montant de 1263 €
- Mme Pierrette LAGNEAU pour des séances de yoga d'un montant de 80 €/séance.

Monsieur le Président présente à la Commission Administrative le nouveau devis de Mme Pierrette LAGNEAU pour les séances de yoga au tarif de 90 € la séance.

La Commission Administrative du CCAS, après en avoir délibéré, accepte la nouvelle tarification de Mme Pierrette LAGNEAU pour les séances de yoga au prix de 90 €/séance qui prendra effet à compter du 13 octobre 2021.

2. Choix du Menu pour le Banquet du 11 Novembre :

Le tarif pour 2021 fixé par le Restaurant de la Croix Blanche est de 26 €, boissons comprises.

Après échange des membres de la Commission, le menu sera composé d'un dos de lieu sauce à l'oseille, d'un filet mignon de porc sauce au cidre, de coulommiers et son bouquet de salade et d'une tarte tatin avec une boule de glace.

Mme LEROUX précise que la décoration des fleurs sur les tables est à prévoir par la Commune ainsi que l'impression des menus.

3. Pour information :

- Point sur les logements de la résidence de la Jeulinière :
 - 1 logement vacant depuis plus de 4 mois
 - 2 départs sont prévus pour le mois d'octobre + le logement d'un autre résident

Contact pris avec la Directrice du Foyer Logement de la Flèche, rencontrant les mêmes difficultés de location et qui accepte de louer à des personnes porteurs de handicap ou aux jeunes travailleurs sociaux

- Reprise de la Banque Alimentaire le Mercredi 13 octobre prochain (3 bénéficiaires inscrits à ce jour)

Vu par nous, Président du Centre Communal d'Action Sociale de LE LUART pour être affiché le 8 octobre 2021 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 août 1884.

À LE LUART, le 8 octobre 2021



Le Président de la Commission
Administrative du C.C.A.S.,
Alain CRUCHET